



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B(S-XXIII)/5
18 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-troisième session extraordinaire, deuxième partie
Genève, 12-15 juin 2006

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR LA DEUXIÈME PARTIE DE SA VINGT-TROISIÈME
SESSION EXTRAORDINAIRE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 12 au 15 juin 2006

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Texte final concerté.....	3
II. Renforcement des trois piliers de la CNUCED	8
III. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	20
<i>Annexe</i>	
Participation	22

INTRODUCTION

À la onzième session de la Conférence, en juin 2004, les États membres ont décidé que le Conseil du commerce et du développement devrait procéder à un examen à mi-parcours en 2006. À sa trente-huitième réunion directive, en avril 2006, le Conseil a décidé que l'objectif de l'examen à mi-parcours serait triple: a) évaluer la mise en œuvre des décisions adoptées à la onzième session de la Conférence; b) renforcer le rôle de la CNUCED dans chacun de ses trois piliers; et c) mener un débat d'orientation au niveau le plus élevé possible. Il a décidé en outre que l'examen à mi-parcours se ferait en trois parties. Lors de la première partie, qui commencerait le 8 mai, il ferait essentiellement le point de l'application du Consensus de São Paulo. La deuxième partie, portant sur les trois piliers, aurait lieu en juin, et la troisième partie, consacrée au débat d'orientation, se déroulerait en septembre. Le rapport sur la première partie de l'examen à mi-parcours a été publié sous la cote TD/B(S-XXIII)/4. Le présent rapport rend compte des délibérations du Conseil sur la deuxième partie de l'examen à mi-parcours.

Chapitre I

TEXTE FINAL CONCERTÉ¹

Renforcement des trois piliers de la CNUCED

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Rappelle* que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, organe de l'Assemblée générale des Nations Unies, est l'organisme du système des Nations Unies expressément chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions interdépendantes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable et qu'elle a pour objectif d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale;

2. *Réaffirme* le Consensus de São Paulo;

3. *Réaffirme en outre* que les travaux correspondant aux trois piliers du mandat de la CNUCED devraient contribuer directement à la mise en œuvre du Consensus de São Paulo et au suivi intégré des résultats des grandes conférences et réunions des Nations Unies, ainsi qu'à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les OMD;

4. *Souligne* que la CNUCED devrait continuer de se faire l'avocate du développement et que celui-ci devrait rester une orientation majeure de ses travaux;

5. *Rappelant* le paragraphe 3 du Consensus de São Paulo, *souligne en outre* que les trois piliers du mandat de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique, constituent un tout organique et sont intrinsèquement liés; ils doivent être renforcés et contribuer à ce que l'organisation s'acquitte de son mandat;

6. *Souligne* que la CNUCED, en tant qu'organisme intergouvernemental, doit répondre aux besoins, aux préoccupations et aux priorités de ses membres, et que les mesures visant à renforcer la CNUCED doivent tenir compte de la nécessité pour l'organisation de rester réactive et d'être comptable devant les États membres, tout en préservant son indépendance intellectuelle et sa rigueur de recherche et d'analyse;

Renforcer la recherche et l'analyse à la CNUCED

7. *Souligne* que la CNUCED est une institution de savoir et que la recherche et l'analyse constituent l'épine dorsale de ses travaux sur le commerce et le développement et les questions interdépendantes dans les domaines du financement, de l'investissement, de la technologie et du développement durable;

8. *Souligne* que la recherche et l'analyse à la CNUCED devraient contribuer à la formation de consensus sur d'importantes questions liées au commerce et au développement,

¹ Tel qu'adopté *ad referendum* par le Conseil du commerce et du développement le 15 juin 2006.

y compris, dans les limites du mandat de l'institution, à l'application des résultats et décisions des grandes conférences et réunions des Nations Unies;

9. *Reconnaît* que la recherche et l'analyse à la CNUCED devraient être axées sur le développement, être indépendantes, s'appuyer sur des données solides et conduire à des travaux novateurs et pionniers sur le commerce et le développement et les questions connexes, en allant à l'encontre des idées reçues si nécessaire et en s'intéressant à toutes les questions apparentées concernant le système économique international dans le contexte de leurs relations avec le commerce et le développement, y compris des travaux dans les domaines de la dette, du financement, de la propriété intellectuelle, de la technologie, de la mondialisation et du développement durable, conformément au Consensus de São Paulo;

10. *Reconnaît en outre* que la CNUCED devrait renforcer ses travaux de recherche et d'analyse au profit de l'ensemble des pays en développement et des pays en transition, notamment comme énoncé dans les paragraphes 32 et 33 du Consensus de São Paulo;

11. *Recommande* de renforcer la recherche et l'analyse à la CNUCED dans le contexte du commerce et du développement et dans les limites du mandat de l'institution, notamment:

a) En reconnaissant la nécessité de la diversité des politiques nationales, en mettant davantage l'accent sur des solutions pratiques et des options stratégiques permettant aux pays en développement et aux pays en transition de faire face aux défis actuels et nouveaux du développement;

b) En examinant les questions systémiques de l'économie internationale revêtant une importance particulière pour les pays en développement;

c) En renforçant les bases de données statistiques et bases de données de recherche et d'analyse ainsi que les systèmes logiciels;

d) En encourageant le métissage et la collaboration entre les différentes divisions en matière de recherche et d'analyse;

e) En continuant de promouvoir des partenariats créatifs avec d'autres entités du système des Nations Unies et autres organisations internationales, en renforçant la complémentarité pour le développement, ainsi que les synergies et la cohérence compatibles avec les mandats respectifs des organisations;

f) En renforçant les liens avec les milieux de la recherche pour le développement, notamment en approfondissant les contacts avec les réseaux de chercheurs;

g) En renforçant la pertinence de la recherche et de l'analyse pour la formation de consensus et l'assistance technique conformément aux besoins et aux priorités des pays en développement;

h) En élaborant une stratégie effective de diffusion et de communication, ciblant une audience plus large, y compris les décideurs et autres parties intéressées, en particulier dans les pays en développement;

Renforcer la formation de consensus à la CNUCED

12. *Souligne* l'importance fondamentale de la formation de consensus à la CNUCED, en particulier dans une perspective de développement, et *insiste* sur la contribution de cette activité à une meilleure compréhension et à une plus grande convergence dans les domaines interdépendants du commerce, de l'investissement, du financement, de la technologie et du développement durable.

13. *Recommande* de renforcer la formation de consensus à la CNUCED, notamment:

a) En renforçant la cohérence entre les différents niveaux du processus intergouvernemental;

b) En veillant à ce que, pour faire progresser le processus de formation de consensus, les réunions intergouvernementales aboutissent à des résultats axés sur le développement, y compris des options de politique générale, faisant l'objet d'un accord mutuel;

c) En veillant à ce que le Conseil apporte une contribution plus ciblée à l'examen par l'Assemblée générale de son point de l'ordre du jour consacré au commerce international et au développement;

d) En veillant à ce que l'ordre du jour du Conseil soit varié et présente un caractère d'actualité;

e) En s'efforçant d'élaborer, pour les commissions, des ordres du jour ciblés ayant également un caractère d'actualité, notamment en se concentrant sur un ou deux grands thèmes d'intérêt mutuel et, selon les demandes, sur un examen de politique générale consacré aux différentes régions, tour à tour;

f) En veillant à ce que, selon qu'il convient, les commissions tiennent compte des travaux des réunions d'experts dans leurs débats de fond;

g) En envisageant de créer une commission de la mondialisation et des questions systémiques;

h) En étudiant la possibilité de tenir certaines réunions d'experts sur plusieurs années et de créer des réseaux d'experts;

i) En trouvant d'urgence une solution à long terme au financement prévisible de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED;

j) Outre les actuelles réunions et processus intergouvernementaux, en utilisant des activités ou réunions informelles pour traiter de questions courantes de commerce et de développement;

k) En encourageant une plus grande participation d'acteurs non étatiques travaillant dans les différents domaines du développement, y compris le secteur privé, et d'acteurs des pays

en développement aux réunions intergouvernementales de la CNUCED, conformément au règlement intérieur en vigueur et tel que prescrit dans le Consensus de São Paulo;

l) En utilisant pleinement les consultations mensuelles du Président du Conseil pour réaliser des échanges de vues réguliers et informels;

Renforcer la coopération technique de la CNUCED

14. *Souligne* que la coopération technique fournie par la CNUCED est ancrée dans les deux autres grands domaines d'activités de l'institution, qu'elle en est interdépendante et qu'elle leur est essentielle, selon des modalités appropriées dûment établies, et qu'elle contribue à leur fonctionnalité;

15. *Reconnaît* la nécessité d'assurer la transparence, l'efficacité, la rigueur et la responsabilité dans toutes les activités de coopération technique de la CNUCED, et *souligne* l'importance d'une assistance technique axée sur le développement et impulsée par la demande, fondée sur les priorités des bénéficiaires et l'appropriation par ceux-ci du processus;

16. *Demande instamment* aux donateurs d'assurer un financement prévisible, d'après les besoins, les préoccupations et les priorités des pays en développement, afin d'assurer une viabilité croissante des activités d'assistance technique fournie aux pays et aux régions en développement, avec une attention particulière pour les PMA;

17. *Note* l'accroissement des ressources extrabudgétaires, tout en reconnaissant que l'assistance technique devrait se fonder sur le Consensus de São Paulo, et *décide également* d'étudier la possibilité de faire appel à d'autres sources et mécanismes de financement pour réaliser des études sur des questions présentant un intérêt particulier pour les pays en développement;

18. *Reconnaît* la nécessité d'identifier les domaines où des améliorations peuvent être apportées à la stratégie de coopération technique, présentée au paragraphe 53 du document TD/B(S-XXIII)/3;

19. *Recommande* de renforcer l'assistance technique de la CNUCED:

a) En intensifiant la coopération entre les divisions de façon à aborder dans leur perspective systémique les grands problèmes économiques internationaux pour la conception et l'exécution des activités de coopération technique;

b) En travaillant à l'élaboration de programmes de coopération technique intégrés et thématiques faisant appel à de multiples donateurs, afin de réduire le nombre de petites opérations et d'opérations financées par des contributions préaffectées;

c) En améliorant la gestion, l'évaluation et l'information concernant toutes les activités de coopération technique conformément aux règles et règlements de l'ONU et aux meilleures pratiques correspondantes;

d) En mettant en place un meilleur suivi de la coopération technique et de la mobilisation de fonds;

e) En permettant à la CNUCED de jouer un rôle effectif au niveau des pays grâce à des contributions analytiques fournies aux équipes des Nations Unies sur le terrain et par une amélioration de la coopération avec les coordonnateurs résidents du PNUD et de l'ONU;

f) En promouvant les synergies et en renforçant les liens entre la coopération technique et les deux autres piliers;

g) En veillant à ce que la CNUCED soit en mesure de jouer un rôle important dans l'Initiative relative à l'aide pour le commerce, conformément à ses mandats, à ses compétences et à son approche du développement;

h) En mettant en place un système de partage de l'information permettant de renforcer l'information sur la coopération technique, ainsi que d'améliorer l'information fournie aux États membres sur les activités de coopération technique;

i) En optimisant l'exécution au niveau régional des activités d'assistance technique, en tirant ainsi parti de ressources mises en commun et en renforçant la pertinence des activités;

j) En veillant à ce que toutes les activités d'assistance technique utilisent au maximum les compétences et les ressources matérielles locales et régionales afin d'accroître la capacité institutionnelle des pays bénéficiaires et la viabilité à long terme des bénéfices;

k) Dans les limites des ressources existantes, en dispensant des cours de formation de courte durée sur les grands problèmes internationaux de développement à l'intention des délégations sises à Genève, dans le contexte du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

Chapitre II

RENFORCEMENT DES TROIS PILLIERS DE LA CNUCED

(Point 3 de l'ordre du jour)

Déclarations liminaires

1. Le **Secrétaire général** de la CNUCED a dit que les incidences sur le développement du commerce et de la croissance économique restaient le trait marquant des travaux de la CNUCED, institution de savoir et de connaissances. Le point de départ de tous les travaux de l'organisation devait être la recherche et l'analyse, qui constitueraient la base de la formation de consensus et des activités de coopération technique, même s'il y avait un constant processus d'enrichissement mutuel entre les trois types d'activité. L'expérience tirée des activités techniques réalisées dans les pays permettrait de maintenir les travaux de recherche de la CNUCED en rapport avec l'évolution des préoccupations des États membres. Si le rôle de la CNUCED en matière de formation de consensus pouvait encore être amélioré, s'agissant en particulier de la structure et du mécanisme de notification, l'efficacité du mécanisme intergouvernemental dépendrait également des efforts de toutes les parties intéressées, et notamment des orientations fournies par les États membres.

2. Un domaine que le groupe de travail interne sur la réforme avait examiné de près était la coopération technique, qui semblait présenter quelques déficiences. Le Secrétaire général a dit que l'exécution des activités de coopération technique ne devait pas être une fin en soi; les enseignements tirés de cette exécution devaient alimenter la recherche et le processus intergouvernemental. La CNUCED avait expérimenté quelques-unes des idées avancées par le groupe de travail concernant le renforcement de la coordination centrale de sa coopération technique et l'instauration d'une plus grande synergie et interaction entre la coopération technique et les autres piliers du mandat de la CNUCED, ainsi qu'avec d'autres efforts internationaux.

3. Le Secrétaire général a fait rapport sur les travaux du Groupe de personnalités, qui avait tenu sa troisième et dernière réunion à Helsinki. Ce groupe avait recommandé que, pour la recherche et l'analyse, la CNUCED fasse plus systématiquement appel à l'abondance de connaissances existantes en mettant en place un réseau mondial de groupes de réflexion spécialisés dans les activités de promotion de la politique de développement et les meilleures pratiques. Il avait également suggéré qu'un groupe consultatif informel d'éminents économistes du développement réalise un examen collégial des principaux résultats des activités de recherche de la CNUCED, de façon à en améliorer la qualité et la cohérence. Par ailleurs, la CNUCED devrait renforcer les produits «phares» de ses travaux de recherche et limiter le nombre de publications de moindre importance. Le groupe avait recommandé que le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED fournisse des solutions utiles et pragmatiques aux problèmes de développement par le biais, notamment, de répertoires des meilleures pratiques, de listes de contrôle et de lignes directrices indicatives, d'ensembles de critères ou de principes, et de cadres de référence. Pour aider les réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED à obtenir des résultats pratiques, on pourrait en modifier le statut pour en faire des groupes d'experts permanents, spécialisés sur des questions fondamentales de développement. Cela permettrait non seulement d'instaurer une continuité essentielle dans l'examen des thèmes, mais aussi de créer un vivier d'experts associés à la CNUCED. Les commissions de la CNUCED

pourraient être plus efficaces si elles examinaient des questions plus ciblées, et on pourrait notamment ramener leur nombre à deux, l'une traitant de l'investissement, l'autre du commerce, avec une éventuelle troisième commission s'occupant de la technologie. Les délibérations du Conseil du commerce et du développement pourraient s'enrichir d'interactions avec les groupes de réflexion sur le développement et de dialogues multiparticipatifs. Une idée intéressante à cet égard pourrait être de créer un forum mondial sur le commerce, l'investissement et le développement, qui se réunirait tous les deux ans. La périodicité quadriennale des sessions de la Conférence pourrait être revue, dans l'objectif d'attirer une représentation ministérielle plus diversifiée que celle des ministres du commerce. Une autre idée serait de tenir des conférences biennales, axées à chaque fois sur un domaine différent des travaux de la CNUCED, et alignées sur le cycle budgétaire de l'ONU. Le groupe a souligné que le financement de la participation des pays en développement restait un problème, dont la solution pouvait passer par la création d'un fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires. Il a recommandé que la CNUCED poursuive son travail d'excellence technique sur les questions de politique économique et regroupe ses nombreux projets en quatre ou cinq grands programmes axés sur des thèmes essentiels, en vue de maximiser son impact et d'accroître son efficacité et sa cohérence. Un organe consultatif pour l'assistance technique composé de responsables des institutions d'aide au développement et d'institutions bénéficiaires dans les pays en développement pourrait être créé pour conseiller le Secrétaire général de la CNUCED sur la définition des stratégies institutionnelles de coopération technique et examiner l'impact de celles-ci.

4. Le Secrétaire général a dit que, s'il était difficile d'anticiper les incidences pour la CNUCED de la réforme de l'ONU, une chose qui ne changerait pas serait la place centrale et fondamentale du commerce et du développement dans les activités de l'ONU. Il a souligné que la CNUCED disposait d'un mandat explicite et d'un impressionnant bilan positif, et que ses travaux devraient à terme contribuer à la réalisation des objectifs globaux de l'ONU, en particulier dans les domaines de la réduction de la pauvreté, du développement durable et de l'instauration d'un monde sûr et pacifique.

5. Le représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que l'examen à mi-parcours constituait une occasion bienvenue et utile de revitaliser la CNUCED en tant qu'acteur de premier plan en matière de gouvernance économique internationale. Il a rappelé que si la CNUCED avait été conçue en tant qu'organisation de savoir, ayant vocation à promouvoir le développement pour faciliter une bonne intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, et avait été pendant plus de 40 ans la conscience du monde pour tout ce qui concernait le développement, un certain nombre de facteurs internes avaient, au cours de la dernière décennie, amoindri ce rôle de l'organisation. L'examen à mi-parcours devait permettre de renforcer chacun des trois domaines d'activité fonctionnels de la CNUCED de façon que l'organisation puisse fonctionner à pleine capacité et jouer son rôle de promotion d'une cohérence systémique favorable au développement, en particulier entre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux. Il fallait pour ça que les aspects relatifs au développement de chacun des trois grands domaines d'activité soient pleinement rétablis à leur juste dimension et renforcés, dans une perspective de développement et sur un pied d'égalité. Il faudrait aussi que les liens entre les trois «piliers» soient préservés et renforcés à travers une approche progressive, de façon que les activités de recherche et d'analyse empiriques contribuent à la formation de consensus, laquelle devrait à son tour guider l'assistance technique en fonction des demandes exprimées. Le représentant a dit que son groupe soumettrait un projet de texte

final de la réunion, indiquant l'optique du Groupe des 77 et de la Chine concernant les trois grands domaines d'activité. Pour ce qui était du rapport du Groupe de personnalités, il en attendait avec grand intérêt la finalisation. Concernant les consultations tenues antérieurement avec le Groupe de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, le représentant a précisé que ce processus ne devrait pas conduire à une quelconque dilution du mandat de la CNUCED.

6. Pour ce qui était des trois domaines d'activité fonctionnels de la CNUCED, il a souligné l'importance de la recherche et de l'analyse qui, avec l'orientation en faveur du développement et l'indépendance de ce type d'activité, comme en témoignaient les résultats obtenus par le passé dans des domaines tels que les travaux sur l'aide publique au développement ou sur la crise financière asiatique, étaient indispensables à la revitalisation de l'institution. La recherche et l'analyse ne devaient pas être politisées; elles devaient être conduites dans une atmosphère d'intégrité et d'indépendance intellectuelle afin de proposer des solutions axées sur le développement aux problèmes auxquels étaient et seraient confrontés les pays en développement. L'importance et la part du développement ne devaient pas être réduites en quelque circonstance que ce soit, même si cela allait à l'encontre des idées reçues. Concernant la formation de consensus, le représentant a rappelé que la CNUCED avait été confrontée à des difficultés particulières ces dernières années en raison d'une érosion continue de cette activité, mais le Consensus de São Paulo avait été une source d'énergie positive, qui avait contribué à l'adoption de «l'Ensemble de juillet» à l'OMC, et apporté la preuve de la capacité de la CNUCED de formuler et de faire passer un appel consensuel au renforcement de cette catégorie d'activité de la CNUCED. Ce «pilier» devait être encore renforcé grâce à des résultats de fond du mécanisme intergouvernemental allant au-delà de résumés du Président ou de recommandations concertées. La formation de consensus devait être un processus continu dans l'ensemble des travaux de la CNUCED, les compétences avérées de l'institution devant continuer d'être utilisées pour élaborer une législation non contraignante visant à promouvoir l'élaboration de règles à l'OMC et dans d'autres organisations, et ce rôle normatif en tant que catalyseur d'une action multilatérale dans une optique globale de développement pouvait promouvoir la formation de consensus dans d'autres instances. Il fallait étudier différents moyens de revitaliser le processus de négociation, à la CNUCED, de recommandations adressées à l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier à la Deuxième Commission. Une solution à long terme devait également être trouvée au financement de la participation d'experts de pays en développement. Concernant le troisième «pilier», le représentant a souligné que la coopération technique était un domaine d'activité important, qui devait aller de pair avec les deux autres piliers, de façon que les activités de coopération technique répondent à la demande des pays et correspondent aux besoins et aux priorités spécifiques des bénéficiaires. À cet égard, il a noté que la prévisibilité du financement, la transparence, l'efficacité et l'indépendance étaient essentielles à une orientation des activités privilégiant la demande.

7. Le représentant de **Sri Lanka**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a formulé quatre grandes observations sur la façon d'aborder la discussion en cours. Premièrement, les débats devaient être fidèles au mandat de São Paulo. Deuxièmement, les trois grands domaines d'activité de la CNUCED devaient être considérés comme étroitement liés et devaient être renforcés. Troisièmement, chacun des trois domaines avait des incidences sur le rôle de la CNUCED et sur l'élaboration des politiques dans les pays en développement.

Quatrièmement, les liens entre les trois domaines devaient être examinés et évalués périodiquement par le mécanisme intergouvernemental.

8. Pour ce qui est des observations spécifiques, le représentant a réaffirmé le soutien de son groupe aux travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED, qui devaient non seulement servir de base aux activités de formation de consensus et d'assistance technique, mais aussi être axés sur le développement et sur des questions d'actualité. Il a salué l'analyse et l'évaluation d'impact de la CNUCED sur le thème de la «contribution effective du système commercial international, des négociations commerciales et des produits de base au développement». Dans le domaine de l'investissement, le *World Investment Report* était un exemple concret de l'utilité des travaux pour les pays en développement. Le représentant a mis en évidence les liens étroits entre les trois piliers du mandat de la CNUCED dans le domaine de la politique de la concurrence, où le processus novateur des examens collégiaux librement consentis était mis en place.

9. S'agissant de la formation de consensus et du mécanisme intergouvernemental, il a fait référence au rapport du secrétariat et a déclaré que son groupe s'associait pleinement aux suggestions faites par le Groupe des 77 et la Chine. Il partageait l'opinion selon laquelle le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED fournissait non seulement des orientations utiles pour recenser les thèmes de recherche et d'analyse, mais aussi l'occasion unique pour tous les pays membres de débattre librement et en dehors du cadre des négociations de questions d'intérêt commun.

10. S'agissant de l'assistance technique, le représentant a suggéré d'organiser un débat sur les moyens concrets pour la CNUCED de resserrer encore les liens entre ce domaine d'activité et les deux autres. Les activités d'assistance technique devaient être fonction de la demande. L'amélioration des consultations entre donateurs et bénéficiaires permettrait de bien répondre aux besoins des pays en développement en la matière et d'assurer à ces derniers la maîtrise des programmes. L'assistance fournie par la CNUCED dans les domaines du système commercial international, des négociations commerciales et des produits de base était particulièrement importante pour les pays asiatiques. La coopération technique devait continuer d'être axée sur le développement des capacités, mais son groupe était favorable à la définition et à la mise en œuvre de projets régionaux et sous-régionaux.

11. Le représentant du **Honduras**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que l'examen à mi-parcours était l'occasion de renforcer le rôle de la CNUCED parmi les institutions économiques mondiales, d'aborder les problèmes et les déséquilibres auxquels étaient confrontés les pays en développement et de répondre aux besoins de ces pays. À travers ses activités de recherche, d'analyse et de coopération technique, l'institution offrait aux pays en développement des outils pratiques et adaptés, des solutions conceptuelles et des possibilités d'échanges d'expériences et de meilleures pratiques. Reconnaisant l'avantage comparatif de la CNUCED par rapport à d'autres organes et forums internationaux, le représentant a dit que le secrétariat devait contribuer aux travaux de ces autres organisations en présentant les analyses systématiques, indépendantes et intégrées des questions macroéconomiques relevant des domaines du commerce, du financement, de l'investissement, de la technologie, de l'environnement et de la coopération internationale, ainsi qu'en élaborant des propositions concernant ces questions et d'autres aspects nouveaux.

12. Les trois piliers du mandat de la CNUCED revêtaient une égale importance. Ce n'était qu'à partir de ses travaux de recherche et d'analyse que le secrétariat pouvait aider à obtenir des résultats concrets dans les domaines de la coopération technique et de la formation de consensus, comme en témoignaient les accords internationaux de produit, le Système généralisé de préférences et le concept novateur de marge d'action. Ces travaux d'analyse et de recherche devaient être poursuivis plus avant sur des questions fondamentales concernant le commerce et le développement. À propos de la formation de consensus, le représentant a suggéré que le Conseil du commerce et du développement établisse chaque année un programme de travail comprenant des questions fondamentales de développement intéressant les pays en développement. Le *Rapport sur le commerce et le développement* de la CNUCED devait être considéré comme une contribution précieuse à ce débat, tenant compte des divers niveaux de développement dans la région. La coopération technique devait continuer de jouer un rôle fondamental à l'appui de la préparation des pays en développement, et de leur participation aux négociations commerciales multilatérales, ainsi que pour le renforcement de leurs capacités. Son efficacité et sa pertinence dépendraient de l'intégration des trois piliers et de la disponibilité et de la prévisibilité de ressources financières et de contributions volontaires exemptes de toute contrainte ou condition. Sa valeur ajoutée et sa crédibilité étaient liées aux travaux d'analyse de la CNUCED et aux résultats des débats entre les États membres sur les questions de développement et de politique générale. Dans le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes, les activités dans les trois grands domaines devaient être développées en fonction des besoins et des caractéristiques de chaque pays. La coopération technique devrait également tenir compte de la dimension du développement, conformément à la nouvelle stratégie de coopération technique de la CNUCED adoptée en 2004. En conclusion, le représentant a réaffirmé que son groupe estimait qu'il fallait maintenir et renforcer les trois piliers du mandat de la CNUCED et les adapter aux besoins des États membres.

13. Le représentant de l'**Algérie**, parlant au nom du **Groupe africain**, a fait observer que les principes fondamentaux qui avaient présidé à la création de la CNUCED restaient toujours valables, en dépit des changements économiques survenus au cours des 40 dernières années. Pour que la CNUCED apporte une contribution importante au Programme des Nations Unies pour le développement, il importait que la coordination entre ses trois domaines d'activité et les synergies existantes entre eux soient préservées et renforcées. La cohérence entre les trois piliers de son mandat devait aussi être renforcée en dépit de la tendance à accorder une importance excessive aux ressources et à la coopération technique.

14. Le représentant a réaffirmé le rôle clef de la CNUCED lorsqu'elle aidait les pays en développement à définir des indicateurs de développement dans le contexte des négociations bilatérales au moyen de l'analyse des politiques et de la promotion du consensus. La CNUCED devait accorder plus d'intérêt à des questions d'importance cruciale pour les pays en développement telles que la propriété intellectuelle et le transfert de technologie, questions qui avaient été abandonnées. De même, les travaux d'analyse de la CNUCED auraient plus de visibilité s'ils s'inscrivaient dans le cadre de cours de formation et autres activités d'appui. La coopération entre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le secrétariat devrait s'étendre à des programmes régionaux d'assistance technique.

15. Il existait des domaines d'intérêt prioritaire pour la région de l'Afrique où les travaux de recherche de la CNUCED devraient être davantage utilisés comme base pour l'assistance technique et comme sujets de débat à l'échelon intergouvernemental. Afin de répondre aux

besoins des pays en développement, l'assistance technique devait bénéficier de ressources adéquates et ne devait être assortie d'aucune condition. Compte tenu des nombreuses contributions de la CNUCED, le représentant a plaidé en faveur d'un renforcement de son mandat, renforcement qui était à ses yeux indispensable pour préserver la dimension du développement au sein du système des Nations Unies.

16. La représentante de la **République tchèque**, parlant au nom du **Groupe D**, a dit que son groupe appréciait le travail réalisé par la CNUCED dans le domaine de la recherche et de l'analyse, et en particulier la qualité de certaines de ses principales publications, mais qu'il était nécessaire d'assurer une coordination suffisante avec d'autres organisations et institutions afin d'éviter les répétitions. Les résultats des travaux dans ce domaine devaient servir de base à d'autres activités de la CNUCED et être diffusés judicieusement auprès des décideurs des pays bénéficiaires grâce à une bonne stratégie de communication. Concernant la formation de consensus, le Groupe D était disposé à développer nombre des idées du rapport du secrétariat qui paraissaient pertinentes et intéressantes, et à discuter les moyens d'améliorer le travail du Conseil du commerce et du développement, des commissions et des réunions d'experts. La coopération technique devait être déterminée par les besoins et les exigences des pays bénéficiaires et il fallait en améliorer la transparence et l'efficacité. Enfin, la représentante s'est déclarée favorable à une meilleure coordination et à une plus grande cohérence entre les trois piliers et elle a préconisé le renforcement des relations entre eux.

17. La représentante de l'**Autriche**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne (UE)** et des pays en voie d'adhésion (**Bulgarie** et **Roumanie**), a noté que l'examen à mi-parcours avait pour objectif de mieux intégrer la CNUCED dans les travaux du système des Nations Unies et de renforcer les trois piliers de son mandat. Il existait des liens étroits entre les trois piliers mais son groupe estimait qu'il fallait encore renforcer la cohérence entre eux. De même, la CNUCED devait axer davantage ses travaux sur les besoins spécifiques des PMA et des autres pays pauvres et vulnérables, en particulier en Afrique. S'agissant de la documentation élaborée pour la deuxième phase de l'examen à mi-parcours, l'Union européenne appréciait le travail réalisé par le secrétariat et limiterait donc ses remarques à la section consacrée aux «prochaines étapes».

18. La CNUCED pourrait mieux exploiter ses avantages comparatifs, liés à ses travaux de recherche et d'analyse de pointe. Elle devait recenser les domaines qui posaient des problèmes aux pays en développement et proposer des moyens d'action. Il fallait veiller à ce que la CNUCED n'empiète pas sur les travaux d'autres institutions et la représentante a suggéré que l'organisation conclue au besoin des accords de collaboration. Elle a noté avec satisfaction les efforts déployés par la CNUCED pour accroître sa coopération avec le Secrétariat de l'ONU. Elle a suggéré de renforcer les liens avec la communauté des institutions de recherche sur le développement et de développer les «bonnes pratiques». Les travaux de la CNUCED en la matière constitueraient la base de ses activités d'assistance technique.

19. S'agissant de la formation de consensus et du mécanisme intergouvernemental, l'Union européenne estimait que les décisions relatives aux structures pourraient être examinées à la prochaine session ordinaire du Conseil du commerce et du développement ou de la Conférence. Cela étant, la représentante s'est félicitée d'un certain nombre de suggestions figurant dans le document élaboré par le secrétariat, telles que l'adoption d'un ordre du jour plus dynamique, plus varié et plus d'actualité pour le Conseil du commerce et du développement et un ordre du jour des commissions portant sur un ou deux thèmes ainsi que sur un examen des politiques.

Concernant les réunions d'experts, elle s'est déclarée favorable à l'idée de les intégrer dans un processus plus long, qui permettrait de renforcer la coopération et les liens entre les participants.

20. La représentante a déclaré que la même importance devait être accordée aux trois piliers du mandat de la CNUCED. De l'avis de son groupe, la coopération technique devrait être fonction des demandes et des besoins des pays en développement. Elle a plaidé pour une gestion plus centralisée des activités de coopération technique, pour une transparence accrue et pour plus de pertinence et d'impact sur le terrain. Enfin, elle a suggéré que la CNUCED mette l'accent sur les domaines dans lesquels elle bénéficiait d'un avantage comparatif, que ses travaux soient guidés par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et qu'elle se consacre davantage à l'élaboration d'instruments adaptés à chaque pays.

21. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a déclaré que son pays soutenait la CNUCED et appréciait l'action qu'elle menait pour aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale. La CNUCED avait un travail important consistant à effectuer des recherches et des analyses objectives et ciblées pour faire mieux comprendre le rôle du commerce dans la réduction de la pauvreté, et à fournir une assistance pratique aux pays en développement. Elle devait continuer à coopérer dans un partenariat fécond avec d'autres organisations internationales, de manière à enrichir le travail de toutes les parties. Cependant, elle devait faire porter ses efforts principalement sur les domaines dans lesquels elle était particulièrement compétente et où elle pouvait apporter une contribution spéciale, afin d'éliminer les chevauchements d'activités inutiles. La représentante a souligné qu'en augmentant l'efficacité et en atténuant les doubles emplois, l'Organisation des Nations Unies serait à même de mieux servir le développement. La session en cours était d'ailleurs une bonne occasion d'examiner les trois piliers de la CNUCED afin de définir les moyens de leur donner plus d'efficacité. Reconnaissant que la session n'était ni le lieu ni le moment de modifier radicalement le travail ou la mission de la CNUCED, la représentante a fait appel à la coopération de tous pour définir les domaines d'intérêt commun et elle a préconisé que l'on fasse porter l'attention sur ces domaines.

22. Le représentant de la **Fédération de Russie** a déclaré que son pays avait toujours plaidé pour la mise en œuvre intégrale du mandat de la CNUCED et la préservation de ses trois grands domaines d'activité. Il a fait observer qu'il existait une forte demande de la part de son pays pour des données statistiques et des informations analytiques sur les tendances et la situation de l'économie mondiale. Parmi les études réalisées par la CNUCED, la Fédération de Russie était particulièrement intéressée par celles sur l'efficacité commerciale, les procédures douanières, le commerce et l'énergie, les ressources et les produits de base, la concurrence et les pratiques commerciales efficaces, le commerce et l'investissement, les questions d'environnement, et le transfert de technologie. Il était particulièrement important pour la CNUCED de conserver son rôle d'instance privilégiée pour le dialogue politique et l'examen des questions d'actualité relatives au développement et au commerce international. Pour accroître l'efficacité du dialogue intergouvernemental, il importait d'améliorer le processus de préparation et d'organisation des discussions intergouvernementales ainsi que les méthodes employées pour adopter des décisions concertées. Compte tenu de la pénurie de ressources touchant l'assistance technique, il fallait améliorer l'efficacité de cette assistance et établir des priorités.

23. L'assistance fournie par la CNUCED à la Fédération de Russie pour son adhésion à l'OMC était extrêmement efficace et la Fédération en tirait des avantages concrets. Les autres domaines où l'assistance de la CNUCED était essentielle concernaient notamment la concurrence, l'investissement et les pratiques comptables internationales. Les cours de formation de la CNUCED sur le commerce international et le développement avaient été fort utiles et des séminaires thématiques étaient prévus pour les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que pour les pays de la CEI cet automne. Les activités d'assistance technique, qui devaient être fondées sur le principe de l'universalité, devaient tenir compte des besoins de tous les États membres et des groupes de pays. En conclusion, le représentant a recommandé à la CNUCED de collaborer étroitement, sur la base du principe de la réciprocité, avec tous les autres organismes de Nations Unies, l'OMC, les organismes donateurs et les organisations nationales, régionales et sous-régionales.

24. Le représentant de la **Colombie** a réaffirmé l'importance du commerce pour la promotion du développement et a souligné le rôle de la CNUCED dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans l'amélioration des conditions de vie des populations dans le monde entier. Il a déploré l'affaiblissement du mandat initial de la CNUCED, en particulier l'abandon de son rôle en matière de négociation. La CNUCED pouvait jouer un rôle important s'agissant de renforcer la coopération entre pays développés et pays en développement et de fournir des conseils et une assistance technique en matière de développement, mais la diminution continue de ses ressources financières et humaines risquait d'avoir des conséquences dévastatrices. Sa capacité de relever les défis de l'Organisation des Nations Unies risquait d'être considérablement affaiblie et la CNUCED aurait du mal à jouer son rôle vital, à savoir favoriser le débat intellectuel et concilier des opinions divergentes. En conclusion, il a déclaré qu'aucune question, y compris concernant la marge de manœuvre, ne pouvait être exemptée des débats et qu'aucune politique ne pouvait être imposée.

25. Le représentant de la **Thaïlande** a dit que, dans le cadre de la réforme de l'ONU et des travaux du Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général, la CNUCED pouvait contribuer de façon décisive à améliorer la cohérence dans le domaine du développement. Le renforcement des trois piliers interdépendants de la CNUCED aiderait à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et contribuerait à la suite donnée aux grandes conférences internationales. Concernant la recherche et l'analyse, le représentant a insisté sur l'étude de la marge de manœuvre dont disposaient les pays en développement, sur la création d'une conception intégrée des questions économiques mondiales, sur l'établissement de liens avec les milieux de la recherche sur le développement dans le monde entier et sur une meilleure utilisation des différents bureaux régionaux de l'ONU. Concernant la formation de consensus, il a signalé des domaines appelant des améliorations dans la structure des différentes réunions, à commencer par le Conseil du commerce et du développement, les commissions et les réunions d'experts. Concernant la coopération technique, il a souligné qu'une meilleure exécution d'activités sur mesure et une bonne gestion étaient des éléments clefs, et il a loué les efforts déployés par le Secrétaire général pour rationaliser l'administration et rendre le secrétariat de la CNUCED mieux à même de répondre aux besoins des États membres. Comme méthode possible d'amélioration, il a suggéré que l'on suive de près les activités de coopération technique menées par toutes les divisions de la CNUCED aux niveaux national et régional.

26. Le représentant de la **Chine** a dit qu'en exerçant ses trois fonctions d'analyse et de recherche, de débats intergouvernementaux et de coopération technique la CNUCED avait non seulement fourni aux pays en développement une aide appréciable et très efficace encourageant la coopération Sud-Sud et le dialogue Sud-Nord, mais aussi aidé ces pays à faire face aux défis de la mondialisation économique. En matière de recherche et d'analyse, les rapports sur le commerce et le développement, sur l'investissement dans le monde et sur les pays les moins avancés et d'autres travaux de recherche avaient eu une incidence importante sur le plan international et avaient servi à de nombreux États membres comme d'importantes références pour élaborer leur ligne de conduite. Le représentant a exprimé sa gratitude à la CNUCED pour le soutien qu'elle avait apporté à certains de ses membres dans leur processus d'adhésion à l'OMC et dans les négociations commerciales du Cycle de Doha. Les réunions intergouvernementales de la CNUCED à différents niveaux avaient en outre été un bon moyen de partager des données d'expérience en matière de développement, de promouvoir la formation de consensus et de contribuer utilement aux sommets de l'ONU, à d'autres grandes conférences internationales et aux négociations commerciales du Cycle de Doha. À propos de l'assistance technique, le représentant a reconnu qu'un volume considérable d'aide sur mesure et efficace avait été fourni à la demande des États membres dans les domaines du commerce et du développement, où la CNUCED possédait un avantage comparatif.

27. Le représentant a souligné qu'il fallait renforcer encore le rôle unique et l'avantage comparatif de la CNUCED, particulièrement à l'heure où l'on s'efforçait d'améliorer le rôle de l'ONU dans la promotion du développement. Par conséquent, l'examen à mi-parcours devait tout d'abord contribuer à rendre les fonctions de la CNUCED plus adaptées aux besoins actuels des pays en développement ainsi qu'aux réalités du développement économique dans le monde. Deuxièmement, il devait permettre d'exploiter plus à fond l'avantage comparatif de la CNUCED. Troisièmement, il devait garantir que les trois piliers fonctionnels de la CNUCED soient bien complémentaires, la recherche et l'analyse devant étayer les débats intergouvernementaux et l'assistance technique. Le représentant a indiqué que, si les réunions intergouvernementales faisaient fonction d'instrument de la formation de consensus à l'intention des autres piliers, l'assistance technique était l'outil qui servirait à mettre en œuvre les résultats de ces autres piliers.

28. Le représentant du **Brésil** a dit que sa délégation avait approuvé la décision du Secrétaire général de la CNUCED de créer un groupe de personnalités, que l'ancien Président de son pays, M. Cardoso, avait été invité à présider. Il a demandé quand le Groupe, qui avait récemment tenu sa dernière réunion, présenterait au Secrétaire général de la CNUCED son rapport final et comment les États membres seraient informés de la teneur du rapport.

29. Le représentant de l'**Indonésie** a déclaré que la CNUCED avait grandement aidé les pays en développement à comprendre les grandes questions de ce monde en mutation et leurs incidences sur le développement, les trois grands domaines d'activité de la CNUCED ayant aidé tant les pays en développement que les pays développés à régler les différents problèmes internationaux relatifs au commerce et au développement. S'agissant du développement économique des pays en développement, les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED étaient essentiels. Les liens entre les trois grands domaines d'activité étaient extrêmement importants pour les pays en développement. Les activités de recherche et de renforcement des capacités avaient permis de mieux appréhender les questions relatives à l'investissement étranger direct en tenant compte des nouvelles questions qui s'étaient fait jour au niveau international

dans le cadre des régimes juridiques nationaux. Le représentant s'est également félicité des travaux de la CNUCED sur la politique de la concurrence. Tout en saluant l'assistance technique fournie par la CNUCED, il a souhaité qu'elle soit renforcée de sorte qu'un plus grand nombre de pays en développement puissent en bénéficier, comme cela avait été le cas pour l'Indonésie.

30. Les travaux de recherche et d'analyse étant un des piliers du mandat de la CNUCED, l'appui financier à l'organisation était fondamental. La priorité devait être accordée au renforcement de ce domaine d'activité même si les deux autres grands domaines – la formation de consensus et l'assistance technique – ne pouvaient être considérés séparément. Il fallait renforcer la cohérence entre les grands domaines d'activité de la CNUCED. Le représentant a souligné que la CNUCED devait collaborer non seulement avec les organismes des Nations Unies, mais aussi avec les organisations internationales, de manière à créer plus de synergie et à asseoir les bases de la coopération technique et du renforcement des capacités au sein de la CNUCED.

31. La représentante de l'**Afrique du Sud** a rappelé le mandat tout à fait particulier de la CNUCED et a souligné la nécessité de réaffirmer clairement qu'il demeurerait tout à fait pertinent dans le système des Nations Unies. Il fallait préserver et renforcer ses trois piliers indissociables, la recherche et l'analyse étant le moteur des travaux de la CNUCED, en maintenant l'intégrité et l'indépendance intellectuelle de l'organisation. Il fallait s'attacher sans cesse à identifier les obstacles qui empêchaient les pays en développement et l'économie des PMA de profiter pleinement de la mondialisation. La représentante a dit aussi que la CNUCED contribuait de façon déterminante à la formation de consensus et à créer la confiance dans le système commercial multilatéral. Elle s'est prononcée pour l'organisation d'un large éventail de réunions d'experts ponctuelles, plutôt que de manifestations revenant tous les ans, pour qu'on fasse une plus grande place aux délibérations interactives sur la politique générale entre les États membres plutôt qu'aux discussions de groupe en commissions, et pour le rétablissement des sessions directives en vue de débats de fond sur les PMA et sur l'Afrique. Elle a exprimé sa préoccupation devant le fait que la CNUCED n'était pas en mesure de mener ses activités de coopération technique conformément aux principes convenus du renforcement des capacités, de la transparence, de la prévisibilité du financement et de l'indépendance. La coopération technique devait répondre aux besoins des pays bénéficiaires, le financement devant être fonction des activités et non l'inverse. À cet égard, la représentante a réaffirmé la nécessité d'augmenter le budget ordinaire de la CNUCED.

32. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit que le pilier de la recherche et de l'analyse était le moteur des activités de la CNUCED et que l'efficacité des deux autres piliers était tributaire du premier; l'autonomie et l'intégrité de ce pilier étaient donc absolument vitales pour la crédibilité de la CNUCED. Concernant le deuxième pilier, c'est-à-dire le processus intergouvernemental de formation de consensus, il estimait qu'on pouvait améliorer son fonctionnement en appliquant intégralement les directives de 1998 et les décisions de 2002 et que les réunions d'experts seraient la principale composante de la structure en place, qui devait enrichir le dialogue sur l'action à mener. La suite à donner aux grandes conférences de l'ONU, la cohérence et les différents aspects de la mondialisation et de l'interdépendance, les arrangements institutionnels à l'échelon multilatéral exigeaient un débat plus approfondi qui devait être associé aux dispositions à prendre dans le processus intergouvernemental. À propos du troisième pilier, les activités de coopération technique, le représentant a fait valoir qu'il devait être déterminé par la demande et fondé sur les priorités et les stratégies de développement des pays

bénéficiaires, et qu'il fallait conserver à l'assistance technique la souplesse découlant de sa structure décentralisée. Il a souligné qu'un plus grand volume et une meilleure prévisibilité du financement, qu'une transparence et une efficacité améliorées, alliées à une meilleure diffusion des résultats des travaux, pouvaient contribuer à promouvoir et faciliter l'extension des activités d'assistance technique.

33. La représentante de l'**Inde** a dit que la CNUCED devait continuer à faire mieux comprendre les relations et la cohérence entre les processus internationaux, les négociations internationales et les stratégies que les pays en développement devaient appliquer. Elle devait aussi continuer à suivre et évaluer l'évolution du système commercial international et les tendances du commerce international dans l'optique du développement, et analyser les questions présentant un intérêt pour les pays en développement. La représentante a réaffirmé qu'il importait de renforcer les trois piliers fonctionnels de la CNUCED, de les rendre plus efficaces et d'améliorer leur coordination et leur synergie. Elle a souligné qu'il fallait certes renforcer les synergies, réduire les coûts et éviter les chevauchements d'activités, mais pas au détriment de la mission de la CNUCED, à laquelle les pays en développement attachaient une importance particulière, et ne pas négliger d'assurer un minimum de ressources financières prévisibles et stables pour l'organisation.

34. Le représentant de l'**Égypte** a suggéré d'établir un critère permettant de juger que l'objectif du renforcement des trois piliers fonctionnels de la CNUCED avait été atteint. Ce pourrait être un modèle qui comprendrait deux dimensions complémentaires, «quantitative» et «qualitative», applicables aux trois piliers.

35. Le représentant de **Tonga** a dit que son pays appréciait les initiatives prises par la CNUCED ainsi que ses travaux de recherche et d'analyse sur les questions de développement, mais qu'il insistait sur la nécessité d'inclure dans ces travaux, s'il y avait lieu, tous les pays insulaires du Pacifique. En particulier, il attachait une grande importance au renforcement de la capacité de production et d'exportation, à la facilitation du commerce, aux incidences de la libéralisation du commerce des services sur le développement national et, facteur extrêmement important, à des stratégies compétitives pour les pays insulaires dans le commerce des produits agricoles ou industriels. Le représentant a signalé la nécessité d'étudier la manière dont les résultats de la recherche avaient été mis à la disposition des petits pays insulaires, et la manière dont les gouvernements de ces pays pouvaient les utiliser efficacement dans l'élaboration de leurs politiques nationales. Reconnaisant l'importance de la formation de consensus sur des questions clefs d'ordre international et national, le représentant a distingué dans le processus deux filières: i) la formation de consensus intérieur entre les gouvernements et leurs administrés concernant les questions de développement afin de donner le sentiment généralisé que le Gouvernement était véritablement maître de sa politique étrangère; ii) la formation de consensus à l'échelle régionale et internationale garantissant une position unifiée des petits pays insulaires du Pacifique. Le représentant a évoqué d'autres sujets d'intérêt particulier: les limites de l'aide financière, qui compromettaient la participation de ces pays à des réunions importantes, ainsi que l'insuffisance des ressources humaines pour des activités essentielles touchant le commerce et le développement. Pour conclure, il a souligné le rôle important des activités d'assistance technique qui permettaient aux petits pays insulaires de participer et de contribuer au système commercial multilatéral.

36. Le représentant des **Philippines** a dit que dans l'examen à mi-parcours, les délégations devaient tirer les leçons de l'expérience et axer les débats sur la formation de consensus entre les États membres. Il a évoqué les trois piliers du mandat de la CNUCED, leur interdépendance et leurs interactions, et la nécessité d'un fonctionnement concerté afin de promouvoir un consensus sur des questions fondamentales de développement non seulement au niveau technique, mais aussi au niveau politique. Afin d'assurer la cohérence, au niveau systémique et s'agissant du développement en général, les travaux de la CNUCED devaient s'insérer dans une approche complémentaire de façon que les divers aspects des questions de développement soient correctement traités. Le représentant a aussi souligné qu'il importait de veiller à ce qu'une analyse solide, indépendante et novatrice débouche sur des résultats stratégiques valables dans les diverses réunions de la CNUCED, qui contribuent de façon appréciable aux grands processus en rapport avec le développement, notamment à l'ONU et dans ses organes et ses institutions spécialisées compétentes, et à l'Organisation mondiale du commerce.

37. Le **Secrétaire général**, répondant à la question du représentant du Brésil concernant la date de publication du rapport du Groupe de personnalités, a déclaré qu'aucun effort n'avait été épargné pour finaliser le rapport dans les meilleurs délais. Une réunion serait organisée avec toutes les délégations pour le lancement officiel du rapport; la date du 21 juin 2006 avait été retenue pour cette occasion. L'idée était d'organiser une réunion d'une demi-journée au cours de laquelle le Groupe de personnalités pourrait dialoguer avec toutes les délégations. Le Secrétaire général a dit que le rapport lui était adressé en personne et comprenait un certain nombre de recommandations pratiques; certaines devraient être examinées et approuvées par les délégations tandis que pour les autres, il prendrait lui-même les mesures nécessaires.

Séances informelles

38. Le Conseil a poursuivi ses débats en séances informelles.

Décision du Conseil

39. À la séance plénière de clôture de la deuxième partie de l'examen à mi-parcours, le 15 juin 2006, le Conseil a adopté *ad referendum* un texte final concerté. (Pour ce texte, voir le chapitre I plus haut.)

Chapitre III

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

1. Ouverture de la session

40. La deuxième partie de la session extraordinaire a été ouverte par M. Ransford A. Smith (Jamaïque), Président du Conseil.

2. Adoption de l'ordre du jour

41. L'ordre du jour était l'ordre du jour provisoire adopté à première partie de la session:

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Le point de l'application du Consensus de São Paulo².
3. Renforcement des trois piliers de la CNUCED:
 - a) Formation de consensus;
 - b) Recherche et analyse;
 - c) Coopération technique.
4. Débat d'orientation de haut niveau et action à mener³.
5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Conseil.

² Question abordée à la première partie de la session (TD/B(S-XXIII)/4).

³ Cette question sera abordée à la troisième partie de la session, en septembre 2006.

3. Bureau

42. Le Bureau du Conseil, élu à la cinquante-deuxième session, était composé comme suit:

Président:	M. Ransford A. Smith	(Jamaïque)
Vice-Présidents:	M. Juan Antonio March	(Espagne)
	M. Wegger Christian Strømmen	(Norvège)
	M. Juan Antonio Fernández Palacios	(Cuba)
	M ^{me} Brigitta Maria Siefker-Eberle	(Allemagne)
	M. Iouri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M ^{me} Melissa Kehoe	(États-Unis)
	M. Sameh Shoukry	(Égypte)
	M. Kwame Bawuah-Edusei	(Ghana)
	M. Gyan Chandra Acharya	(Népal)
	M. Musa Burayzat	(Jordanie)
Rapporteur:	M. Levan Lomidze	(Géorgie)

4. Adoption du rapport du Conseil

43. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a adopté la projet de rapport sur la deuxième partie de sa vingt-troisième session extraordinaire (TD/B(S-XXIII)/L.3 et Add.1).

Annexe

PARTICIPATION

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la session:

Afghanistan	Guatemala
Afrique du Sud	Guinée
Algérie	Haïti
Allemagne	Honduras
Angola	Inde
Arabie saoudite	Indonésie
Argentine	Iran (République islamique d')
Autriche	Israël
Bangladesh	Italie
Bélarus	Jamaïque
Belgique	Japon
Bénin	Jordanie
Bhoutan	Koweït
Botswana	Liban
Brésil	Luxembourg
Bulgarie	Madagascar
Canada	Malaisie
Chine	Mali
Colombie	Malte
Côte d'Ivoire	Maroc
Cuba	Maurice
Égypte	Mauritanie
El Salvador	Mexique
Équateur	Myanmar
Espagne	Népal
Estonie	Nicaragua
États-Unis d'Amérique	Nigéria
Éthiopie	Norvège
Ex-République yougoslave de Macédoine	Oman
Fédération de Russie	Pakistan
Finlande	Paraguay
France	Pays-Bas
Grèce	Pérou

Philippines	Slovaquie
Pologne	Slovénie
Portugal	Soudan
République arabe syrienne	Sri Lanka
République de Corée	Suisse
République démocratique du Congo	Tchad
République dominicaine	Thaïlande
République tchèque	Turquie
République-Unie de Tanzanie	Venezuela
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Viet Nam
Serbie	Yémen
	Zimbabwe

2. Les autres États membres de la CNUCED ci-après, non membres du Conseil, étaient représentés en qualité d'observateur:

Bosnie-Herzégovine	Saint-Siège
Rwanda	Tonga

3. L'observateur de la Palestine était représenté à la session.

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Centre Sud	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Communauté européenne	Ligue des États arabes

5. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était représenté à la session.

6. Une institution spécialisée des Nations Unies ci-après était représentée à la session:
L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Conseil international des femmes
Third World Network

Catégorie spéciale

Institut international de l'océan.
